

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant A. B. A. C. A. INC	Numéro de permis 2008026	Date d'inspection Le 04 octobre 2021	
Nom de l'établissement Halte Scolaire l'Escale des Jeunes		Numéro de téléphone (506) 727-7044	
Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.

L'équipement fix est entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée aussi installé selon les instructions du fabricant.

- Les dossiers des membres du personnel sont complets.

Lors de ma surveillance les enfants arrivaient calmement dans le local et se sont préparé à mangé leur collation.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 octobre 2021

Date

original signé par
Marie-Hélène Dufresne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 octobre 2021

Date